

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 6 août 2018 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1822182A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2^o) et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;
Vu la convention en date du 2 juillet 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Philippe MALAQUIN (NIGEND : 147616 - NLS : 8005767 - NID : 8962011967) est placé en situation d'affectation temporaire du 1^{er} février 2017 au 30 septembre 2021 inclus au sein du pôle contrôles du Service central des armes (SCA) rattaché au secrétariat général du ministère de l'intérieur (SG MININT), à Paris (75). Il est chargé de missions de contrôle sur pièce et sur place des professionnels des armes, demandeurs d'autorisations de commerce, de fabrication ou d'intermédiation dans le domaine des armes civiles.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions place Beauvau, à Paris (75). Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Le Blanc. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 août 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
H. RENAUD